



Mairie d'Allonnes
135, rue Albert Pottier – BP 23 49650 Allonnes
Tél : 02.41.52.00.30 Fax : 02.41.38.86.65
Mail : mairie@allonnes-49.fr
Ouverture au public : du lundi au samedi de 9 h à 12 h
et lundi, mardi, jeudi de 14 h à 17 h 30

**FICHE TARIFICATION
RESTAURANT SCOLAIRE MUNICIPAL D'ALLONNES**

Tarifs pour l'année scolaire 2020/2021 (DCM 2020-05-051 du 29/05/2019)

**Barème des tarifs pour enfants domiciliés sur la
Commune d'Allonnes**

- tarif pour repas réguliers (incitatif) 3,58 €/repas..... facturation mensuelle
- tarif pour repas exceptionnels 4,22 €/repas..... sur facture

Barème des tarifs pour enfants domiciliés hors de la Commune d'Allonnes

- tarif pour repas réguliers (incitatif) 3,96 €/repas..... facturation mensuelle
- tarif pour repas exceptionnels 4,58 €/repas..... sur facture

**Barème pour les parents qui laissent leurs enfants à la cantine sans prévenir le
secrétariat de mairie**

- tarif spécifique 5,38 €/repas..... sur facture

Barème des tarifs pour les adultes

- tarif pour les enseignants 5,66 €/repas..... facturation mensuelle
- tarif pour les personnels de surveillance et stagiaires..... 2,50 €/repas..... facturation mensuelle
ou facture
- tarif pour les adultes extérieurs 7,98 €/repas..... facturation mensuelle

**Barème des tarifs pour enfants bénéficiant d'un Plan d'Accueil Individualisé
(PAI) dont les parents fournissent le repas**

- tarif pour les enfants domiciliés à Allonnes 1,21 €/jour..... facturation mensuelle
- tarif pour les enfants domiciliés hors d'Allonnes 1,49 €/jour..... facturation mensuelle

Repas de Noël le jeudi 17 décembre 2020 :

Inscription obligatoire en mairie au plus tard le vendredi 16 octobre 2020 à 12h.

(Tout enfant non inscrit ne pourra être admis au restaurant)

Notre Charte de vie au restaurant scolaire

Pause importante au
cœur de la journée
scolaire, le temps du repas
doit être un moment de
plaisir, de détente et de
convivialité.

Voici quelques règles d'or
à observer pour apprécier
pleinement tous ensemble
cet inter-classe scolaire.



- Passer aux toilettes et me laver les mains avant d'entrer au restaurant
- Me présenter à l'appel sans courir, en restant rangé
- Me servir de tout sans oublier l'eau et le pain, en évitant le gaspillage
- Goûter à tout
- Parler sans élever la voix et uniquement aux enfants de ma table
- Respecter mes amis et les adultes qui m'entourent
- Manger correctement sans faire tomber de nourriture
- Apprendre à utiliser correctement mes couverts
- Me tenir correctement à table, les pieds sous la chaise
- Manger sans me presser en mastiquant tous les aliments
- Lever le doigt pour demander quelque chose aux encadrants



- Crier
- Courir
- Jouer avec la nourriture
- Sortir de la nourriture du restaurant
- Détériorer le matériel

Bon Appétit à tous

*En cas de manquement volontaire
ou répété à ces règles de vie,
je risque les sanctions suivantes :*

- avertissement oral et mot aux parents
- lettre d'avertissement aux parents
- exclusion temporaire de 3 jours
- exclusion définitive